

BILAN DE COMPÉTENCES

Version 2 - Septembre 2023

Nature de l'action de formation

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail rentre dans la catégorie des actions de formation concourant au développement des compétences. Les bilans de compétences définies à l'article R. 6313-4 du code du travail ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Conditions de réalisation du bilan de compétences

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en œuvre efficace du bilan de compétences. Le bilan de compétences donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation. Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences. Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles « R.6313-4 à R.6313-8 »

Publics visés

Les salariés du secteur privé, en contrat à durée indéterminée ou déterminée Les salariés du secteur public (fonctionnaires ou agents non titulaires) Les demandeurs d'emploi, Les travailleurs non salariés.

Prés-requis

Niveau d'entrée : **sans niveau spécifique**

Objectifs du bilan

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre d'analyser les compétences professionnelles et personnelles ainsi que les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. La prestation permet aux bénéficiaires :

- d'analyser leurs parcours professionnels,
- d'établir leur portefeuille de compétences,
- définir leurs aptitudes professionnelles,
- déterminer leurs valeurs et leurs motivations,
- d'envisager éventuellement un nouveau métier, un autre secteur, une formation
- définir un projet professionnel réaliste,
- définir les étapes et le plan d'action du nouveau projet

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

Déroulement

Le bilan de compétences se déroule en trois phases (article. R 6322-35 du code de travail

Une phase préliminaire qui a pour objet :

- ★ de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- ★ de définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- ★ de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- ★ d'analyser votre parcours et développer votre connaissance de vous-même.

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- ★ d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- ★ d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
- ★ de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- ★ de dégager des pistes d'orientation et constituer une enquête terrain

Une phase de conclusion qui par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- ★ de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- ★ de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- ★ de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.
- ★ de valider votre projet et mettre en place un plan d'action

La phase de conclusion

Elle se termine par la présentation, au bénéficiaire, du document de synthèse prévu par l'article R.6322-37.

D'après l'article L6351-1, toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue au sens de l'article L. 6313-1 dépose auprès de l'autorité administrative une déclaration d'activité, dès la conclusion de la première convention de formation professionnelle ou du premier contrat de formation professionnelle, conclus respectivement en application des articles L. 6353-2 et L. 6353-3.

L'autorité administrative procède à l'enregistrement de la déclaration.

Méthodes, moyens et techniques d'intervention

- ★ Entretiens de face à face
- ★ Enquêtes terrain (mise en relation avec notre réseau)
- ★ Accès à la documentation

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

- ★ ADSL à disposition pour recherches documentaires plus vastes
- ★ Des outils d'évaluation récents, complémentaires et adaptés à chaque profil (Central
- ★ Test)

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au
capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

Orientation et gestion de carrières :

- ★ Immersion
- ★ Inventaires des Intérêts Professionnels-R
- ★ Test Entrepreneur
- ★ Test de motivation PRISM

Aptitudes et Savoir-être :

- ★ Test de Raisonnement-R
- ★ Profil Vente-R
- ★ Test d'Intelligence Émotionnelle-R
- ★ GAAT- Pensée critique
- ★ Test de Communication-R
- ★ Test de Culture Générale - Corporate
- ★ Test de Français

Durée et Rythme

Le bilan s'organise sur une période allant de 8 à 12 semaines avec un rythme moyen de 2 à 3 heures par semaine.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

Le bilan de compétences aboutit à l'élaboration par le consultant, et sous sa seule responsabilité, d'un document de synthèse rappelant d'une part S Les circonstances dans lesquelles le bilan de compétences s'est déroulé S Les compétences et aptitudes de l'intéressé au regard des perspectives d'évolution envisagées S Le cas échéant, les éléments constitutifs de son projet professionnel ou de son projet de formation ainsi qu'éventuellement les principales étapes prévues pour sa mise en œuvre.

Transmission du document de synthèse

Le document de synthèse ne pourra être communiqué à un tiers (y compris l'employeur) sans le consentement écrit du bénéficiaire. La personne ayant connaissance des données du bilan s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations qui auront été portées à sa connaissance. La décision de transmission du document de synthèse à l'employeur appartient au salarié. Ce document de synthèse peut être communiqué, à la demande du bénéficiaire, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6 du code du travail. Le consultant établit un plan d'action qui matérialise le degré d'atteinte des objectifs

A l'issue du bilan, après validation du projet et remise de la synthèse écrite au bénéficiaire, le consultant proposera systématiquement au bénéficiaire un suivi comprenant à minima un entretien dans les 6 mois qui suivent le bilan afin de mise en œuvre de son projet

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

Lieu & accueil

A 3 Rue du Cochet 77700 Bailly-Romainvilliers accès PMR (ascenseur, toilettes, salle de formation, espace détente, accessibles)

Notre référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les adaptations permettant votre autonomie dans le centre de formation.

Informations

Descriptif du bilan de compétences

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation » (art. L.6313)

Objectifs du bilan de compétences

Le bilan que vous réaliserez vous permettra de :

- ⇒ Analyser vos compétences professionnelles et personnelles
- ⇒ Définir ou valider un projet professionnel,
- ⇒ Elaborer un projet de formation pour changer de métier,
- ⇒ Réussir une évolution ou une reconversion professionnelle.

Modalités d'admission au bilan de compétences

Faites-vous partie des publics visés ?

Il est accessible à tout type de public : les salariés, les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, toutes démarches individuelles.

Quels sont les financements possibles ?

- ★ CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- ★ CPF (Compte personnel de formation)
- ★ AIF (Aide Individuelle à la formation) Pôle Emploi
- ★ Plan de formation
- ★ Financement personnel
- ★ Et en matière de pré requis ?

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

Bénéfices du bilan

Compétences visées

Pour vous : outil de développement.

- ★ Mieux se connaître, donner un sens à son histoire professionnelle,
- ★ Faire émerger une ligne directrice personnelle pour imaginer
- ★ une direction cohérente avec les grandes lignes de motivation,
- ★ Apprendre à se positionner dans ou hors de l'entreprise,
- ★ Trouver des sources de motivation, relancer sa carrière professionnelle,
- ★ Construire un parcours de formation et d'évolution, retrouver la confiance,
- ★ S'adapter au changement, l'anticiper et être l'auteur(e) de
- ★ sa propre trajectoire.

Pour un employeur : outil de gestion de la motivation et de mobilité interne.

Redynamiser ou repositionner le ou la salarié(e),

Construire un parcours de formation ou d'évolution, découvrir des potentiels cachés, optimiser sa GPEC,

Renforcer la motivation et le lien à l'entreprise par l'intérêt porté pour l'évolution professionnelle du ou de la salarié(e),

Faciliter la vision des acteurs via un dialogue construit et basé sur des faits,

Optimiser la réussite du bilan au travers de la transparence contractuelle, facteur de fluidité dans les relations à tous niveaux.

Durée, rythme et suivi

Le bilan professionnel compte 9 heures de travail personnel et 15 heures de face à face ; il se réalise à raison d'un entretien toutes les semaines environ, sur une période maximale de 4 mois.

Le bilan s'organise avec rythme moyen de 2 à 3 heures par semaine.

Entre trois à six mois après la fin du bilan un entretien avec le consultant vous permet de faire le point sur l'avancée de vos démarches.

Moyens et méthodes pédagogiques

ALT RH CONSULTING vous propose une approche pédagogique par objectifs et par compétences. Cette méthode valorise l'interactivité et la pro-activité .

Une phase préliminaire

Cette première rencontre a pour objectifs :

- ★ de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- ★ de définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- ★ de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes &
- ★ techniques mises en œuvre ;
- ★ d'analyser votre parcours et développer votre connaissance de vous-même.

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au
capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

Une phase d'investigation

Racines et histoire de vie (Analyse conjointe de la trajectoire personnelle, sociale, professionnelle) :

- Repérer les ruptures, les influences, les réalisations,
- Identifier les ressources et origines des choix professionnels (génogramme),
- Identifier les centres d'Intérêts extra-professionnels,
- Repérer et formaliser les ressources personnelles.

⇒ **Capital professionnel (Antériorité professionnelle et compétences développées)**

- Analyser et valoriser les réalisations chiffrées, les formations suivies,
- Construire le portefeuille des compétences
- Restituer le test d'intérêts et aspirations (Strong).

⇒ **Aspirations futures:**

- Identifier les pistes d'enquête possibles : mise en lien des compétences avec les débouchés potentiels et les motivations,
- Effectuer des enquêtes interne et externe, - Identifier les axes de compétences à développer.

⇒ **Parcours de professionnalisation :**

- Elaborer le projet professionnel et le projet alternatif, et identifier les formations possibles,
- Élaborer les scénarios professionnels avec les plans d'actions.

Une phase de conclusion

Des entretiens personnalisés permettront au bénéficiaire

- ⇒ de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- ⇒ de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- ⇒ de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet;
- ⇒ de valider votre projet et mettre en place un plan d'action.

Réglementation

Cette phase de conclusion se termine par la présentation, au bénéficiaire, du document de synthèse prévu par l'article R.6322-37.

Outils et Méthode

Entretien individuel, en conduite semi directive

⇒ Un recueil d'outils sert d'articulation aux entretiens, afin de soutenir la progression : questionnaires d'auto- diagnostic et grilles d'analyse pré-structurées, sont des supports d'aide à la réflexion.

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>

En complément des tests pourront être réalisés par nos consultants

⇒ Base documentaire : référentiels métiers (REAC, RC,ROME, CIDJ, ONISEP, APEC...), services d'accès à l'emploi, Presse spécialisée.

Espace informatique avec connexion internet à votre disposition

⇒ Vous pourrez être mis en contact avec des personnes de notre réseau relationnel professionnel à chaque fois que cela sera possible, dans l'objectif de valider les pistes professionnelles envisagées.

Lieux de déroulement

A MONTÉVRAIN : 14 avenue de l'europe 77144 Montévrain

Contact handicap : 0160439430 / contact@alt-rh.com

Accès PMR (ascenseur, toilettes, salles de formation, espace détente accessibles)

Notre référent handicap est à votre écoute pour mettre en œuvre les adaptations permettant votre autonomie dans le centre de formation.

Durée : 24 heures

Tarif :

⇒ 2000 €

Tests utilisés

- ⇒ RIASEC
- ⇒ Valeurs professionnelles
- ⇒ Point d'ancrage de carrière
- ⇒ Questionnaire d'auto diagnostic

Statistiques 2023

Nombre de stagiaires : 1

Taux de satisfaction : 100%

Taux de retour des enquêtes : 100%

Taux d'abandons : 0%

% de stagiaire en recherche d'emploi : 0%

Taux d'insertion dans l'emploi : non concerné

Nombre de stagiaires en début et fin d'accompagnement : 1 et 1

Taux des entretiens à 6 mois : à définir

Nature enquête terrain : Réorientation, enquête métier

Impact : Reconversion en cours

ALT-RH CONSULTING

03 Rue du Cochet - 77700 Bailly Romainvilliers

Siret :811 698 919 00016– Naf : 70.22Z – TVA : FR 39811698919 RCS 811 698 919 R.C.S. Meaux au

capital de 20 000.00€

Tel :(+33) 1 60 43 94 30 – Email : contact@alt-rh.com

Site internet : <https://alt-rh.com>